Décision portant proclamation des résultats

Élections partielles des représentants des usagers au conseil de l'UFR SHS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu :
- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L719-1 à L719-2, D719-1 à D719-40,
- Les statuts de l'UFR SHS,
- La décision du 5 mars 2025 portant organisation d'élections partielles de représentants des usagers dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie,
- La décision du 20 mars portant recevabilité des listes de candidatures, réserve de recevabilité, annulation de scrutins et fixation des lieux de vote,
- Le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 25 mars 2025,
- L'avis du comité électoral consultatif du 28 mars 2025,

DECIDE

Article 1

Sont élus en qualité de représentants des usagers au sein du conseil l'UFR SHS pour un mandat courant jusqu'au 6 décembre 2026, les personnes suivantes :

Nom de la liste	**Titulaires**	**Suppléants**	*Suivants de liste**
BDE SHS	Margot BENARD Ali EL AMINE	Maëva PHILIPPE Kévin ANDRE LABORIAUX	*Ilona LEFLON* *Médéric HANNOTEAUX* *Elisa COUSIN* *Alexandre CHENNEVIERE* *Loan RENAULT* *Stanilas MERIEAU*
UNEF-RS, uni.e.s pour agir dans nos UFR!	Patricia KUDADJE Wassim SALHAOUI Roxane DELANOUS Nathan MARTINEZ Aziza ABDALA EL MAMY	Luka MOUTON Jade RIDE	*Aucun*

** Les suivants de listes n'ont pas qualité d'élus mais sont mentionnés à titre indicatif en cas de vacance de siège de suppléants.*

Article 2

Les responsables de la composante concernées sont chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université[1] et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 28 mars 2025

Le président

Franck LE DERF

[1] https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/

Calcul des résultats du scrutin du 25 mars 2025

Instance (conseil de composante)	UFR SHS
Collège	Usagers
Nbre sièges à pourvoir	7

Electeurs inscrits	Votants	Participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Quotient électoral
3302	62	2%	3	59	8,43

Nom des listes	Nombre de voix	% des voix exprimées	**Sièges attribués au quotient**	Voix restantes	**Sièges attribués au plus fort reste**	**TOTAL des sièges attribués**
BDE SHS	19	32%	2	2	0	**2**
UNEF-RS, uni.e.s pour agir nos UFR!	40	68%	4	6	1	**5**
	Sièges restant à pourvoir		*1*			